

DECISION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION STAR WARS/STARGATE, AU SEIN DE LA GALERIE DU THEATRE MUNICIPAL LE COLISEE.

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

**Pôle Vie de la Cité - Accès aux Services
Publics et Ressources Internes**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,
décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-
22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022, portant
délégations à des Adjointes au Maire,

Considérant la mise à disposition de l'exposition Star
Wars/Stargate qui sera installée au sein de la galerie du Théâtre
Municipal Le Colisée dans le cadre des festivités de Noël,

Décision : 2022- 378

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20221118-DEC2022-378-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Il sera conclu et signé une convention de mise à disposition de l'exposition Star Wars et Stargate au sein de la galerie du Théâtre Municipal le Colisée, entre la Ville de Lens et l'entreprise Adrien Caron, domiciliée 20b route d'Arras, 62320 ROUVROY.

ARTICLE 2 – La ville de Lens règlera la somme de 5000€ TTC pour la location de cette exposition. Le règlement se fera en 2 acomptes : 2000€ à la signature du contrat, puis 3000 € à l'issue de l'exposition. Les crédits sont prévus au budget 2022.

ARTICLE 3 – Cette convention fixera les modalités de cette mise à disposition, la Ville de Lens prenant en charge une police d'assurance sur la base d'une valeur globale de 98 910€.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie en charge de la Vie de la Cité, l'Accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le **18 NOV. 2022**

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée



Hélène CORRE